

ARRÊTÉS



Communauté de Communes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne.

ARRETE 2025-068 FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025 AU GRADE D'EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Président de la communauté de communes des coteaux du Girou,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

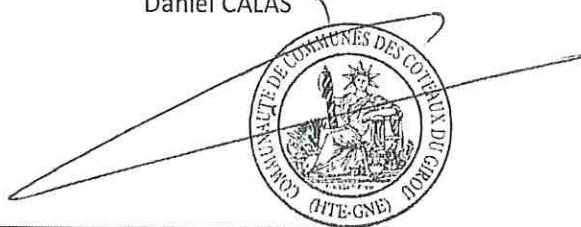
NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
PLUSQUELLEC Marie-Laure	Educateur de Jeunes Enfants / /

ARTICLE 2 :

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables	1	0	1
Agents susceptibles d'être promus	1	0	1

ARTICLE 3 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Gragnague, le 07/07/2025
Monsieur le Président,
Daniel CALAS



Monsieur le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

ARRÊTÉS



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne.

ARRETE 2025-066 FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025 AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

Monsieur le Président de la communauté de communes des coteaux du Girou,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
BOUVARD Rémi	Adjoint Technique Principal 2ème Classe / /
BENSE Joël	Adjoint Technique Principal 2ème Classe / /

ARTICLE 2 :

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables	0	2	2
Agents susceptibles d'être promus	0	1	2

ARTICLE 3 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Gragnague, le 07/07/2025

Monsieur le Président,

Daniel CALAS



Monsieur le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

ARRÊTÉS



Communauté de Communes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne.

ARRETE 2025-067 FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025 AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

Monsieur le Président de la communauté de communes des coteaux du Girou,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
BACHELLERIE Marie-Pierre	Adjoint Administratif Principal 2ème Classe / /

ARTICLE 2 :

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables	1	0	1
Agents susceptibles d'être promus	1	0	1

ARTICLE 3 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Gragnague, le 07/07/2025
Monsieur le Président,
Daniel CALAS



Monsieur le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>